

Patinoire du Grand Belfort  
Parc de Loisirs des Résidences - 90800 BAVILLIERS  
N° d'agrément Jeunesse et Sports 9092 170s  
N° SIRET 409 417 904 00011

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**INVITATION**

**VENDREDI 18 OCTOBRE 2019**

**20H**

**SALLE DU RESTAURANT DE LA PATINOIRE**

Madame, Monsieur,

Vous êtes conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ASMB - Patinage Artistique qui se déroulera **Vendredi 18 octobre 2019, à 20h**, salle du restaurant de la Patinoire.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Ouverture et adoption de l'ordre du jour.
- Désignation du secrétaire de séance et des scrutateurs.
- Rapport moral du Président
- Rapport sur l'activité 2018/2019
- Bilan financier 2018/2019
- Renouvellement du Comité
- Saison à venir
- Questions diverses
- Pot de l'amitié.

**VOIR INFORMATIONS IMPORTANTES AU VERSO**

Présidente : Eric GIBO, 10 résidence Paul Verlaine 90300 CRAVANCHE ☎ 06 09 65 50 57

Secrétaire : Isabelle SEGURA, 8 rue du Coudra, 90130 PETIT-CROIX ☎ 06 83 48 01 29

Patinoire du Grand Belfort  
Parc de Loisirs des Résidences - 90800 BAVILLIERS  
N° d'agrément Jeunesse et Sports 9092 170s  
N° SIRET 409 417 904 00011

**IMPORTANT.....IMPORTANT.....IMPORTANT**

### **Renouvellement du Comité**

**Pour être éligible** au Comité, il faut

- Etre licencié du Club
- Etre en règle à l'égard de la trésorerie en s'étant acquitté de ses cotisations.
- Etre âgé de 18 ans ou plus à la date de l'Assemblée Générale
- Jouir de ses droits civiques
- Ne pas recevoir de rémunération de l'association
- Avoir fait acte de candidature dans la forme précisée ci-dessous

**Pour être élu** au Comité, il faut en outre avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

**Pour être électeur**, il faut

- Etre membre du Club
- Etre en règle à l'égard de la trésorerie en s'étant acquitté de ses cotisations
- Etre âgé de 16 ans révolus à la date de l'Assemblée générale

**Les membres du Club âgés de moins de 16 ans** ont voix consultative, mais ne sont pas électeurs. Ils peuvent être représentés par leur père, mère ou tuteur qui ont voix délibérative et sont électeurs.

**Les votes par procuration** sont admis dans la limite de 1 pouvoir par membre votant

### **Quorum.**

Pour que l'Assemblée puisse valablement délibérer, elle doit réunir 1/5 de ses membres sans que ce nombre puisse être inférieur à 25.

Les candidatures aux postes de membre du Comité doivent être déposées par écrit 48 heures au moins avant le début de l'Assemblée Générale, soit avant le 17 octobre 2018 à 20 heures, auprès du président ou du secrétaire en exercice.

Les questions doivent être déposées par écrit 48 heures avant l'Assemblée générale auprès du président ou du secrétaire.

**N'oubliez pas que pour que l'Assemblée générale puisse valablement délibérer, il faut que le quorum soit atteint**

**La bonne marche du Club est l'affaire de tous, participez à l'Assemblée générale.**